

Les aides de Cœur de Savoie

1) Aides à la rénovation énergétique pour les propriétaires occupants en maisons individuelles et petites copropriétés :

Postes de Travaux	Critères techniques d'éligibilité (+ artisan RGE)	Possibilité d'aide Cœur de Savoie	
Isolation	<p>Toiture (sous rampants ou sur plancher des combles) : $R \geq 7,5 \text{ m}^2 \cdot \text{K/W}$</p> <p>Toiture terrasse : $R \geq 5 \text{ m}^2 \cdot \text{K/W}$</p> <p>Murs : $R \geq 4 \text{ m}^2 \cdot \text{K/W}$</p> <p>Planchers bas : $R \geq 3,5 \text{ m}^2 \cdot \text{K/W}$</p>	<p><i>Logement individuel ou en petite copropriété (de 1 à 5 logements)</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • 18 €/m² pour les propriétaires occupants très modestes plafonnés à 1800 € • 16 €/m² pour les propriétaires occupants modestes plafonnés à 1600 € • 14 €/m² pour les propriétaires occupants intermédiaires plafonnés à 1400 € • + bonus de 5 % aux matériaux puits carbone plafonnés à 500 € • + aide au ravalement de façades sur secteur centre-bourg défini : 15€/m² plafonnés à 50 m² (nous consulter) 	
Menuiseries (remplacement menuiseries de + de 15 ans)	<p>Parois vitrées : $U_w \leq 1,3 \text{ W/m}^2 \cdot \text{K}$ et $S_w \geq 0,30$ ou $U_w \leq 1,7$ et $S_w \geq 0,36$</p> <p>Portes : $U_d \leq 1,3$</p>	<p><i>Aide individuelle tout logement</i></p> <p>Forfait 100 € / équipement pour les ménages très modestes et modestes. (plafond : 8 ou 10 ouvrants)</p>	
Systèmes de chauffage et eau chaude	Chauffe-eau solaire : Certifié cstbat ou solarkeymark	Forfait 500 €	<p><i>Logement individuel ou en petite copropriété (de 1 à 5 logements)</i></p> <p>Ménages aux ressources très modestes à intermédiaires</p>
	Système solaire combiné : Certifié cstbat ou solarkeymark	Forfait 1000 €	
	Chaudière bois, granulés : Label Flamme verte 7 étoiles ou registre des appareils équivalents (liste disponible sur le site web de l'Ademe)	Forfait 800 €	
	Poêle ou insert bois, granulés : Label Flamme verte 7 étoiles ou registre des appareils équivalents (liste disponible sur le site web de l'Ademe)	Forfait 400 €	
Bonus rénovation globale	Réalisation de 4 postes de travaux simultanément. Postes éligibles : Isolation des murs, plancher bas, combles ou rampants, menuiseries, système ENR et VMC	Forfait 1000 €. Nous consulter.	

2) Aides à la rénovation énergétique des copropriétés de + de 5 logements :

Dossiers ANAH : MaPrimeRénov' Copropriétés (75% au moins de résidences principales et 35% de gain énergétique) : **aide plafonnée à 20 000 € par ensemble collectif** à arbitrer par la commission en cas de dépassement du cumul des aides individuelles :

Aide individuelle par logement (forfait) :	
Propriétaires occupants très modestes	1 400 € par logement
Propriétaires occupants modestes	1 200 € par logement
Propriétaires occupants intermédiaires	1 000 € par logement
Propriétaires bailleurs conventionnés	1 000 € par logement

Autres dossiers : intervention possible après avis et arbitrage systématique de la commission

Aide au syndicat de copropriétaires (critères techniques identiques aux maisons individuelles) :	
Travaux d'enveloppe (isolation, menuiseries traitées collectivement) avec gain énergétique de 25% à 35%	1 000 € par logement plafonnée à 20 000 € d'aide par ensemble collectif
Énergies renouvelables : chauffage collectif bois	800 € par logement plafonnés à 16 000€ par ensemble collectif
Énergies renouvelables : Production d'eau chaude sanitaire	500 € par logement plafonnés à 10 000 € par ensemble collectif
Aide individuelle par logement (critères techniques identiques aux maisons individuelles) :	
Ouvrants seuls (en remplacement de menuiseries de + de 15 ans)	aide limitée à 8 ouvrants/ logement : 100 € / équipement pour les ménages très modestes et modestes

3) Aides aux travaux pour l'adaptation des logements, aides aux travaux lourds, aides pour les bailleurs privés : Ces aides sont calculées selon un pourcentage des travaux financés par l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH) : contactez SOLIHA au 0 805 030 020.